

PRÉAVIS N° 158

AU CONSEIL COMMUNAL

Transport public urbain – Arrêts de bus Projet d’abris et réalisation d’un prototype

| | | |
|------------------------------------|-----|--------------|
| Crédit d'études | CHF | 98'000.- TTC |
| Crédit de réalisation de 2 abribus | CHF | 65'000.- TTC |

Délégué municipal : M. Olivier Mayor

Nyon, le 24 mars 2014

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

Le programme de réorganisation des transports publics régionaux et urbains s'accompagne de la mise en œuvre de certaines mesures qui visent à renforcer leur attractivité et répondre aux attentes des usagers. Il s'agit essentiellement d'améliorer le confort des arrêts de bus (éclairage, lisibilité des horaires, abribus, etc.) et également privilégier les cheminements piétonniers et cyclables qui y conduisent.

Cette démarche est menée à l'échelle du district dans le cadre des études régionales sur les mesures d'accompagnement des transports publics. A notre échelle, il s'agit d'équiper une soixantaine d'arrêts de bus sur le territoire communal et de choisir un modèle d'abribus nyonnais flexible offrant une image unitaire tout en permettant des variations typologiques selon les contraintes des différents sites.

Le nouveau réseau de transport public urbain comprend 63 arrêts de bus dont environ une cinquantaine sera équipée progressivement d'abribus.

La demande de crédit ci-explicitée correspond d'une part aux honoraires menant au développement du projet des abribus et d'autre part, à la réalisation des deux prototypes qui équiperont les arrêts principaux d'Edouard-Rod.

2. Description du projet

2.1. Présentation générale

Le concept et principe d'aménagement des espaces publics (préavis N° 127/2013) prévoit entre autres l'étude du mobilier urbain dont le choix de la ligne des abribus.

Le lancement des nouvelles lignes urbaines d'ici la fin de l'année nous oblige à procéder d'ores et déjà au choix de l'abribus.

Au vu de l'investissement, la Municipalité est tenue de mettre en concurrence autant l'étude que la production de cette cinquantaine d'abribus dont le déroulement est décrit ci-dessous.

La conception de l'abribus nyonnais se décline selon trois cas de figure représentatifs du contexte local : abri standard à plat, respectivement en pente et abri plus petit pour les arrêts disposant de peu de place. Il s'agit, dans un premier temps, de proposer un projet concret via un mandat d'études parallèles (MEP) d'architecture avec trois concurrents invités au gré à gré qui permettra de choisir le meilleur des trois projets. L'objectif de la démarche MEP est de disposer d'un avant-projet sommaire pour mi-mai 2014. Cette démarche est conduite par l'Office de la mobilité (préavis N° 154/2014).

Le mandataire lauréat développera par la suite son projet jusqu'à sa réalisation. Un prototype pour 2 abribus sera réalisé afin d'équiper les arrêts de bus principaux d'Edouard-Rod d'ici décembre 2014. Le choix d'opter pour la réalisation d'un prototype permet d'une part, d'apprécier en vraie grandeur le modèle choisi et d'opérer des modifications de détail si nécessaire et d'autre part, de proposer un abri pour les arrêts les plus fréquentés du réseau TP régional et urbain.

Afin d'obtenir un projet de qualité et bénéficier de conseils extérieurs, il est prévu de mettre sur pied un groupe de travail composé des représentants des différents services et de deux experts extérieurs, un architecte et un ingénieur civil. Cette démarche permet de constituer un collège d'experts allégé ainsi qu'un suivi du projet par le même groupe.

Enfin, il s'agira de développer ce prototype en partenariat avec une entreprise de la place et de le réaliser pour début décembre à l'emplacement de l'arrêt « Edouard-Rod ».

La Ville entend pleinement exercer son rôle de maître de l'ouvrage en cherchant une première discussion avec les concurrents à la fin de la procédure MEP et un dialogue suivi avec le mandataire sous la forme d'ateliers techniques pendant la phase de projet en s'appuyant sur un groupe de travail.

2.2. Organisation

La phase I de ce projet comprend :

- étude du projet des 3 types d'abribus ;
- établissement du dossier d'appel d'offres pour la fabrication de 2 prototypes, plans d'exécution et direction architecturale pour la réalisation des prototypes.

La phase II correspond :

- si besoin est, à l'adaptation du prototype pour obtenir le projet définitif ;
- établissement du dossier et plans d'appel d'offres des trois modèles d'abribus définitifs pour la mise en concurrence des fournisseurs d'environ 50 abris à produire en série ;
- direction architecturale sous forme de suivi de la fabrication en série.

Concernant la suite du projet qui comporte la réalisation de l'ensemble du réseau, le Service des travaux et environnement mandatera un bureau d'ingénieur chargé de mener les appels d'offres, d'établir le dossier d'enquête, les plans nécessaires pour la réalisation de chaque arrêt et la direction des travaux.

Dès le lancement du mandat d'études parallèles, le projet sera accompagné d'un groupe de travail interne représenté par :

- Pierre-François UMIGLIA, chef du Service de l'administration générale ;
- Pascal BODIN, chef de projet au Service de l'urbanisme ;
- Christophe RIME, chef de projet au Service architecture et bâtiments ;
- Jacques-Michel MOREX, chef de service suppléant aux Services industriels ;
- Naïma MAMERI KHIAT, cheffe de l'Office de la mobilité ;
- Jean-Marc FAVRE, responsable du secteur Travaux au Service des travaux et environnement.

Ce groupe de travail sera accompagné de deux experts.

Une délégation municipale, constituée de Madame Elisabeth RUEY-RAY et Monsieur Olivier MAYOR, suivra le projet.

2.3. Calendrier du projet

La procédure du mandat d'études parallèles sera menée de mars à mai 2014 au terme de laquelle sera désigné le projet lauréat.

Le développement du projet sera mené de mai à juin 2014. Sera établi alors le projet définitif de l'abri déclinable en trois formules.

Le projet d'exécution pour les deux prototypes sera conduit jusqu'en août, puis la construction et leur mise en place prévues d'ici mi-décembre 2014, date de leur inauguration.

De janvier à février 2015, des observations et d'éventuelles adaptations des prototypes sont envisagées afin d'établir dès que possible les plans d'appel d'offres des trois modèles définitifs; ce dossier de plans, entre autres, servira à mettre en concurrence des fournisseurs d'environ 50 abribus à produire en série.

3. Incidences financières

Les prestations à réaliser selon SIA (étude du projet, plans et dossier d'appel d'offres pour la fabrication, plans d'exécution pour les 2 prototypes) représentent :

| | |
|------------------------|-------------------------|
| Honoraires | CHF 87'000.- HT |
| Frais | <u>CHF 3'000.- HT</u> |
| Total | CHF 90'000.- HT |
| TVA 8 % | <u>CHF 7'200.-</u> |
| Total arrondi à | CHF 98'000.- TTC |

Le crédit d'études sera totalement couvert par le fonds du développement durable à hauteur de CHF 100'000.-; ce montant sera prélevé du compte N° 9280-32 - *Fonds Efficacité énergétique et énergies renouvelables*.

La construction et la mise en place des deux abribus, qui feront l'objet d'un cahier des charges et d'un appel d'offres public, n'excèdera pas **CHF 65'000.- TTC**, divers et imprévus compris.

4. Aspects du développement durable

4.1. Dimension économique

Le choix de créer un abribus pour ce nouveau réseau urbain de transport public n'est pas déraisonnable vu la cinquantaine d'abris à produire; il permet également à l'activité locale de faire valoir son savoir-faire pour ce type d'objet fortement exposé dans l'espace public.

Une conception simple et intégrée permettra de limiter le coût d'exploitation.

4.2. Dimension sociale

L'abribus est l'élément indispensable et indissociable de la nouvelle offre du réseau des transports publics. Avoir un bus au quart d'heure et au plus près de son domicile, s'accompagne nécessairement d'un abri qui permet à tous les usagers de s'abriter, de se reposer et d'attendre le bus dans les meilleures conditions.

4.3. Dimension environnementale

La composition des abribus fera appel à des matériaux recyclables tels que métaux, verre, bois, etc. Leur entretien et leur démantèlement doit représenter un minimum d'impact sur l'environnement, respectivement devenir de la matière première secondaire à terme.

5. Conclusion

La conception d'un abribus pour les arrêts des nouvelles lignes urbaines souligne la volonté de la Municipalité de proposer aux usagers un équipement adapté à l'espace public tant du point de vue fonctionnel que du point de vue esthétique, ceci à un coût raisonnable. Ce projet sera concrétisé par la réalisation d'un prototype qui sera mis en place aux arrêts principaux « Edouard-Rod » d'ici mi-décembre 2014. Ce prototype éventuellement adapté et décliné en trois abris-types deviendra le modèle qui servira à équiper une cinquantaine d'arrêts bus en 2015. L'équipement complet du réseau transport public fera l'objet d'un préavis soumis à votre Conseil au début du printemps 2015.

NYON · PRÉAVIS N° 158 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 158 concernant un crédit d'études pour le développement du projet des abribus nécessaires à l'équipement des arrêts de bus du réseau de transport public urbain ainsi qu'un crédit pour la réalisation de deux prototypes,
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder au développement du projet des abribus et à faire réaliser deux prototypes ;
2. de lui accorder un crédit de CHF 98'000.- afin de financer les études pour le développement du projet des abribus. Ce montant sera prélevé sur le fonds de réserve N°9280.32 - *Fonds Efficacité énergétique et énergies renouvelables* ;
3. de lui accorder un crédit de CHF 65'000.- pour la création de deux prototypes d'abribus. Ce montant sera porté au compte N° 9143.2 – *Dépenses du patrimoine administratif* - dépense amortissable en 30 ans.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 mars 2014 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

Annexe :

Tableau d'investissement

1^{ère} séance de la commission

| | |
|-------------------|--|
| Municipal délégué | M. Olivier Mayor |
| Date | Mercredi 23 avril 2014 à 19h30 |
| Lieu | Ferme du Manoir – Salle de conférence N° 1 |

FICHE D'INVESTISSEMENT

PREAVIS No.

158 / 2014

Transport public urbain - Arrêts de bus. Projet d'abris et réalisation d'un prototype

Date: Nyon le

24.03.2014

Demande d'un crédit d'étude de CHF 98'000.- et d'un crédit de réalisation de deux abribus de CHF 65'000.-

| Situation des préavis au 11.03.2014 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|---|------------|-----------|------------|------------|------------|-----------|
| Total des préavis votés par le Conseil Communal | 16'926'760 | 6'905'181 | 12'753'520 | 29'025'473 | 50'449'964 | 9'435'013 |

| Situation des emprunts au 18.12.2013 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Plafond d'emprunt selon préavis No. 27 adopté le 12.12.2011 | | | | 225'000'000 | 225'000'000 | 225'000'000 |
| Emprunts au 11 mars 2014 | 141'053'013 | 140'793'357 | 137'966'600 | 122'883'270 | 127'883'270 | 136'709'235 |
| Evolution des emprunts durant la période +/- | -259'656 | -2'826'757 | -15'083'330 | 5'000'000 | 14'914'235 | 0 |
| Emprunts fin période/date du jour | 140'793'357 | 137'966'600 | 122'883'270 | 127'883'270 | 142'797'505 | 136'709'235 |

| Cautionnements et garanties | |
|-----------------------------|-------------|
| Plafond (préavis No.27) | 24'200'000 |
| Engagé | -11'265'799 |
| Caution demandée | 0 |
| Disponible | 12'934'201 |

| Dépenses et recettes d'investissement | CHF TTC/HT | Estimation des dépenses d'investissements nets | | | | | TOTAL |
|---------------------------------------|---------------|--|---------------|----------|----------|----------|---------------|
| | | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | |
| Etude | 98'000 | 98'000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 98'000 |
| Prélèvement sur fonds | -98'000 | -98'000 | 0 | 0 | 0 | 0 | -98'000 |
| Réalisation prototype | 65'000 | 0 | 65'000 | 0 | 0 | 0 | 65'000 |
| Total de l'investissement | 65'000 | 0 | 65'000 | 0 | 0 | 0 | 65'000 |

| Estimation amort. + entretien | | |
|-------------------------------|----------------------|---------------------|
| Durée ans | Montant Amortiss. | Entretien annuel |
| 0 | 0 | 0 |
| 0 | 0 | 0 |
| 30 | 2'167 | 0 |
| | 2'167 | 0 |

| Financement du préavis | |
|----------------------------------|--------|
| Budget de fonctionnement: | |
| Trésorerie courante | |
| Investissement: | |
| Trésorerie/Emprunts dont | 65'000 |

| Estimation des coûts d'exploitation | | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|-------------------------------------|-------|----------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Libellé / années | | | | | | | |
| Coût total d'exploitation | | 0 | 1'950 | 4'117 | 4'052 | 3'987 | 3'922 |
| Intérêts en % | 3.00% | 0 | 1'950 | 1'950 | 1'885 | 1'820 | 1'755 |
| Amortissements | | 0 | 0 | 2'167 | 2'167 | 2'167 | 2'167 |
| Personnel supp. en CHF | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Personnel supp. en EPT | | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| Economies / Recettes | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Coûts nets d'exploitation | | 0 | 1'950 | 4'117 | 4'052 | 3'987 | 3'922 |